

MAGAZINE

ORGANE OFFICIEL DE LA LIGUE DU CENTRE DE BASKET-BALL ET DE SES 6 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Pierre DAO

Directeur Technique National

reçu par le Comité Directeur de la Ligue

Pierre Dao, D.T.N., de passage à Orléans, est venu rendre visite au Comité Directeur de la Ligue réuni le lundi 5 novembre 1990.

Passionné, Pierre Dao l'est, chacun le sait. C'est donc avec sa fougue habituelle, son tempérament impétueux qu'il est venu parler devant les élus de la Ligue du röle des cadres techniques (C.T.D., C.T.R.) en la présence de ceux-ci bien entendu.

Pendant une heure, devant un auditoire attentif, ce sont des phrases chocs qui vont se succéder :

P.D.: « Un cadre technique est maître de son emploi du temps. Amoureux de son métier, il n'est pas corvéable à merci. »

C'est l'entrée en matière ! Sans commentaire!

L'exposé est ensuite articulé autour des thèmes chers à Pierre Dao et à la Direction technique : formation des cadres, détection, formation de joueurs et joueuses de haut niveau, animation, promotion.

Une heure d'exposé pour mieux faire comprendre le rôle et l'importance du cadre technique mis à la disposition de la Ligue.

Là encore il insiste au niveau de la filière *jeunes» sur la nécessité de former des entraîneurs de jeunes joueurs :

P.D. : « Jeune ou vieux ce n'est pas une question d'âge. Le plus ancien est peut-être le plus pédagogue. »

Il souhaite dans chaque département

que tous les lundis une information soit réalisée auprès des entraîneurs de jeunes.

P.D. : « Le cadre technique régional peut changer de département. »

SUR LA DÉTECTION:

P.D.: « Il faut aller plus loin. » « Aller voir l'extra fédéral. »

Là encore il insiste sur les relations privilégiées que le cadre technique devra avoir avec l'U.N.S.S. et l'U.S.E.P.

P.D.: « Il faut que tous les cadres techniques soient associés à cette œuvre. »

A PROPOS DES C.E.R.H.N.

Le rôle du C.T. est de se rendre dans les clubs pour essayer de convaincre parents et éducateurs de clubs que les meilleurs joueurs de la région se doivent de se retrouver dans le C.E.R.H.N. (aspects qualitatifs et quantitatifs des entraînements).

Parlant d'animation et de promotion, Pierre Dao va insister sur la nécessité pour les cadres techniques d'accorder la priorité de la formation aux jeunes joueurs : Minimes et en dessous plus les "gens d'exception".

P.D.: « Tôt ou tard les cadres techniques devront devenir de futurs formateurs de formateurs de jeunes. » « Il y a urgence et nécessité de mettre en valeur l'éducateur spécialiste de jeunes. »

Répondant ensuite à une question du Président de Ligue sur l'attitude du C.T. face à l'entraînement d'un club de haut niveau : comptabilité ou non ?

Le D.T.N. sera on ne peut plus catégorique :

P.D. : « Une politique fédérale à ce sujet sera mise en place en mars. »

Elle sera valable pour tout le monde. Aux C.T. de s'adapter.

Quelques réflexions sur les frais de déplacements des C.T. :

A mission régionale - Rôle de la Ligue.

A mission départementale - Rôle des Comités.

En conclusion une dernière phrase choc :

P.D.: « Les meilleurs joueurs dans les meilleurs clubs. Avec le meilleur encadrement... Pour une meilleure équipe de France. »

Pierre Dao partait...

La réunion du Comité Directeur avait été lancée de main de maître.

> Le Vice-Président du Comité de Loir-et-Cher, Michel AUCANTE.

BUREAU DIRECTEUR

du lundi 8 octobre 1990 au siège de la Ligue à Orléans

Présents : Mme N. Nivard.

MM. J.-C. Bois, M. Botton, R. Bouquin, G. Cacard, C. Lévêque, J. Ravier, J.-P. Rossignoles, P. Sambroni, C. Tersac.

Excusé : G. Perez.

Assistent : L. Marche, Présidente de la C.R.A.M.C.

G. Bretheau, J. Bouchonnet, Secratariat administratif.

Avant de prendre l'ordre du jour de la réunion, le Président évoque la bonne santé de nos clubs pratiquant le Championnat de France. Actuellement, tous figurent dans les premières places de leur poule.

TOUR DES COMMISSIONS

SPORTIVE SENIORS

Le Bureau entérine la décision de la Commission suite aux infractions à la règle de qualification.

RM 3B

Du 23/09/90 Saint-Maure bat Saran par pénalité.
 Joueurs Mate Patrick et Schlegel Philippe qualifiés
 le 26/09/90, Langer Philippe qualifié le 03/10/90 et joueur Villette Sylvain non qualifié,

Du 30/09/90 Vineuil bat Saran par pénalité.
 Joueur Villette Sylvain non qualifié.

 Du 23/09/90 Saint-Denis-les-Ponts bat Olivet par pénalité.

Joueurs Le Cointre P. et Bellesort D. qualifiés le 26/09/90.

RF 2B

Du 23/09/90 Barjouville bat Olivet par pénalité.
 Joueuse Chebson C. qualifiée le 24/09/90.
 Joueuse Schumberg V. qualifiée le 26/09/90.

RM 1

Du 23/09/90 Tours E.C. bat Olivet par pénalité.
 Joueur Poivet J.-N. qualifié le 26/09/90,

SPORTIVE JEUNES

Présentation des compétitions régionales.

CADETS

18 équipes pour la phase préliminaire (jusqu'à la Toussaint). Ensuite, phase de classement (poules de niveaux) et éventuellement, phase finale.

CADETTES

11 équipes pour la phase préliminaire (jusqu'à la Toussaint). Ensuite, phase de classement (poules de niveaux) et phase finale.

MINIMES MASCULINS

13 équipes pour la phase préliminaire (jusqu'à la Toussaint). Ensuite, phase de classement (poules de niveaux) et phase finale.

MINIMES FÉMININES

5 équipes. Pas de phase préliminaire. Après concertation avec les clubs, il a été décidé :

 Championnat officieux (29/30 septembre au 15/16 décembre)

Championnat officiel (12/13 janvier au 20/21 avril).

BENJAMINS

7 équipes. Pas de phase préliminaire.

 Phase de qualification au Trophée national (29/30 septembre au 2/3 février).

2) Championnat régional.

BENJAMINES

4 équipes. Pas de phase préliminaire. Après concertation avec les clubs, il a été décidé :

 Une phase de préparation (du 6/7 octobre au 24/25 novembre).

 La phase de qualification au Trophée national (du 1/2 décembre au 2/3 février).

 Une compétition pour attribuer le titre de Champion régional (forme et dates à déterminer).

COUPES RÉGIONALES (pour Cadets et Cadettes)

Cadets : 11 équipes (dont 6 engagées en Coupe de l'Avenir).

Cadettes : 9 équipes (dont 5 engagées en Coupe de l'Avenir).

Premier tour : 10/11 novembre.

TROPHÉE ANDRÉ FINOUX (Benjamins-Benjamines)

Impossibilité de programmer tant que nous ne connaissons pas le nombre des qualifiés pour notre Ligue.

DISCIPLINE

Dossier nº 21 - 89/90 concernant le joueur Mimoun de La Berrichonne (match RIM3 du 1/04/90).

Objet : Incidents à la fin de la rencontre et rapport des arbitres à l'encontre de M. Mimoun N.-E., licence n° 620034, et menaces à l'égard de l'un des arbitres.

Vu les pièces figurant au dossier.

Attendu qu'à la fin du match le joueur Mimoun N.-E., licence n° 620034, a insulté et menacé l'arbitre (1°).

Attendu que 15 minutes après la fin du match il est entré dans le vestiaire arbitre et a donné une gifle au 1* arbitre en présence du 2* arbitre M. Martinat et de M. et Mme Georges.

Le joueur Mimoun N.-E. a été convoqué par la Commission de Discipline de la Ligue du Centre le 8 octobre 90 mais n'a pu se présenter pour des raisons professionnelles. Il s'est excusé par téléphone.

Attendu qu'il n'a présenté aucune requête à son acte du 1" avril 1990.

Le Président de La Berrichonne, club du joueur Mimoun N.-E., convoqué le 8 octobre au siège de la Ligue ne s'est pas déplacé et s'en est excusé par téléphone. Pour ces motifs et en application des articles 603 et 607 au titre VI du code fédéral, sur proposition de la Commission de Discipline, le Bureau Directeur dans sa réunion du 8 octobre 1990 décide de suspendre le joueur Mimoun N.-E., licence 620034 pour une période de 12 mois ferme avec demande d'augmentation de peine à la Fédération.

En conséquence le joueur Mimoun N.-E. licence 620034 est suspendu du 1" avril 1990 au 31 mars 1991 inclus.

Par ailleurs, conformément au règlement financier 89/90, cette suspension est assortie d'une pénalité de 350 F à règler sous 15 jours sous forme d'un chèque à l'ordre de la Ligue du Centre de Basket.

Le Bureau entérine la décision par 7 voix pour et une abstention.

MINI-BASKET

Sur proposition de la Commission de Mini-Basket et en accord avec la Commission Technique, le Bureau incite fortement les clubs à pratiquer la défense homme à homme pour les catégories Bonjamins et Benjamines.

RÉUNION DU 1" OCTOBRE 1990

Présents: J.-C. Bois, J.-Y. Couvert, P. Sambroni, M.-L. Verdier, F. Martin, G. Cacard, N. Poitevin, G. Robillard, Gallien.

Excusés : M.-C. Perez, C. Jacquet.

Bilan de l'année écoulée

Finales régionales : (28 mai, Orléans)

La Commission adresse ses remerciements à l'équipe organisatrice (F. Martin, Orléans Basket, le Comité du Loiret).

Les personnes présentes ont noté cette année une très bonne ambiance entre les différentes équipes. L'esprit sportif a été de mise toute la journée. La Commission Mini-Basket s'en félicite et fait tout ce qui est en son pouvoir pour que cela continue.

Panler d'Or : (9 juin, Blois)

Techniquement l'épreuve est beaucoup mieux adaptée à la catégorie (Poussin 2* année). De l'avis des participants elle est plus diversifiée et plus motivante.

Le niveau du Panier d'Or est volontairement placé assez haut ; seuls 9 filles et 1 garçon ont pu l'obtenir.

Les récompenses sont plus attrayantes. Il faut poursuivre dans ce sens.

Règlement fédéral

J.-C. Bois présente le règlement édité par la Commission Fédérale. Il a été élaboré en tenant compte de l'enquête effectuée l'an dernier et du règlement international.

La Commission propose que chaque département établisse son propre règlement de jeu en tenant compte des disparités de chacun, mais en restant dans l'esprit du règlement fédéral.

Pour la Ligue, un règlement qui complètera le règlement fédéral et qui sera appliqué pour les finales régionales et pour le Festival régional des jeunes, sera élaboré au cours de la saison. La tâche est confiée à Noël Poitevin, François Martin et Guy Robillard,

Test des 11 ans

La Fédération va mettre en place une manifestation sponsorisée pour faire passer à tous les enfants le test des 11 ans.

Pour que ce test soit efficace et qu'il n'y ait pas une trop grande différence d'âge entre les enfants il faut absolument respecter les dates de passage des tests et les dates de naissance des enfants.

Organisations régionales

Festival régional des jeunes

Il aura lieu cette année à Châteauroux.

Finales régionales

Elles auront lieu cette année à Bourges. La Commission propose pour cette compétition la date du 26 mai 1991.

Panier d'Or

Nous reconduirons l'épreuve de l'an dernier. L'épreuve qualificative doit impérativement être une manifestation de masse. Les départements conserveront pour cela l'ancienne épreuve du Panier d'Or.

La Commission propose de l'organiser comme l'année passée, parallèlement au Critérium.

CERE

Le C.E.R.F. aura lieu cette année du 8 au 12 juillet à Salbris.

Les délégations départementales seront composées de ;

- 4 filles nées en 1980
- 4 garçons nés en 1980
- 2 cadres de jeunes;

Les sélections départementales doivont s'effectuer avec des critères de potentialité plutôt que sur la valeur technique actuelle des enfants.

L'organisation est confiée à M.-L. Verdier et E. Boucault.

Formation de cadres

Livret technique

Pour une plus large diffusion, la Commission souhaite faire passer le livret technique dans l'organe officiel Basket Centre.

Stage de formation

Un stage de formation de cadres Poussins et de formateur de cadres sera organisé.

Durée : 1 W.E.

Date: 2-3 mars ou 9-10 mars.

Lieu ; Salbris ou Blois.

Formation dans les départements

But:

 Toucher le plus grand nombre possible d'entraîneurs Poussins.

Contenus:

- Les fondamentaux individuels du Mini-Basket
- Objectifs techniques à atteindre en fin de cycle Poussin
- Pédagogie de l'entraînement et organisation des séances de Mini-Basket

Organisation:

 Chaque département proposera un plan d'action chiffré au Président de la Commission.

Participation de la Ligue ;

- Participation des cadres techniques (C.T.R.)
- Aide financière.

Propagande

La Commission souhaite réaliser un autocollant à distribuer aux enfants. Elle demande pour cela l'aide à la Commission de Propagande.

Composition de la Commission

PEREZ Marie-Chantal	45	
VERDIER Maryline	41	
JACQUET Christophe	18	
COUVERT Jean-Yves	28	
BARTHE Robert	36	
POITEVIN Noël	37	
ROBILLARD Guy	41	
MARTIN François	45	
BOUCAULT Etienne	18	
CACARD Gérard	18	

TECHNIQUE

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 24 SEPTEMBRE 1990 A SALBRIS

Présents :

18 : G. Cacard

28 : D. Joyeux, J. Lefèvre, CH. Moulin

36 : J.-.C. Brelais, V. Mazure

37 : F. Belen, F. Crapez, B. Estoup, J. Macé, E. Malécot

41 : M. Aucante, C. Piveau; M.-L. Verdier

45 : P. Favraud, G. Guillaumat,

C.R.A.M.C.: L. Marche. Secrétariat: G. Bretheau

C.T. Régionale : C. Boisseau, G. Perez, J. Ravier.

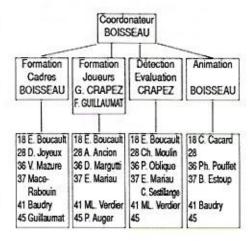
Excusé : M. Botton.

J. Ravier souhaite la bienvenue à tous les participants et espère que les travaux qui vont suivre se révèleront fructueux.

Il passe ensuite à l'ordre du jour :

L'équipe technique régionale (J. RAVIER)

L'organigramme est actualisé en séance.



Pour le département du 45, P. Favraud ne peut communiquer les changements, Ceux-ci devront nous parvenir dans un délai de 15 jours.

Le département du 28 annoncera également un changement dans le début d'octobre,

Compétition du C.E.R.H.N.

et sa préparation (Garçon : F. CRAPEZ - Fille : G. GUILLAUMAT)

1" novembre 1990

A partir de 18 heures

1 nuit départ le 2 novembre pour Lyon 20 + 4

3 janvier 1991

A partir de 10 heures

1 nuit départ le 4 janvier pour Dijon 20 + 4

26 février 1991

A partir de 10 heures

Au 28 février matin départ pour Vichy

20+4

27 avril 1991

A partir de 10 heures

Au 1" mai 13 heures, fin des compétitions

100 + 12

Tournols des C.E.R.H.N.

(1) Lyon

Vendredi 2 et 1" au soir, 18 heures samedi 3 novembre 1 seul entraînement

(2) Bourgogne Vendredi 4 et

3 au matin, 10 heures er 1 jour de stage

samedi 5 janvier (3) Auvergne

Auvergne
Jeudi 28 février et 26/02 , 14 heures - 27/02
vendredi 1* mars 2 jours de stage

vendredi 1" mars (4) Centre

Centre
Lundi 29 et 27/04, 10 heures - 28/04
mardi 30 avril 2 jours de stage

mercredi 1" mai

Tournol des 77 Département champion + sélections régionales

 Interdépartements (garçons et filles) dans le 37, le 1* novembre 1990.

 Zone, dans le Lyonnais pour les garçons, dans l'Auvergne pour les filles, 2-3-4 mai 1991.

Les dates des stages et des tournois sont communiquées en séance.

Il est rappelé que les équipes sont constituées en priorité avec les stagiaires du C.E.R.H.,N. qui donnent satisfaction.

Détection et perfectionnement des Espoirs

nés en 1976 - 1977 et 1978

(Garçon : F. CRAPEZ - Fille : G. GUILLAUMAT)

Les responsables rappellent les dates des stages programmés à ce jour.

Stage Espoirs 76 et 77 (sauf stagiaires C.E.R.H.N.) 26 décembre 1990

A partir de 14 heures Au 28 décembre 13 heures 30 + 4

Stage Espoirs 77

(département champion + sélection régionale)

24 février 1991

A partir de 10 heures Au 26 février 13 heures

44 + 8

29 avril 1991 (C.R.J.S. Orléans)

A partir de 10 heures

Au 2 mai 8 heures

44 + 8

Entraîneurs

22 février 1991

14 heures au 24 février, 16 heures

12 + 2

31 août 1991

14 heures au 1° septembre, 16 heures

Les départements devront nous l'adresser pour le 15 octobre.

Les Jeux de l'Avenir pour les jeunes nés en 1977 et 1978 (C. BOISSEAU)

Sous réserve de confirmation cette manifestation

devrait avoir lieu le mercredi 29 mai 1991 en Eure-et-Loir.

Le Festival régional des Jeunes 1990/1991

F. Crapez rappelle qu'il aura lieu dans l'Indre. Le Bureau Directeur du 8 octobre devra fixer la date.

N.B. - Le Bureau Directeur a adopté le 2 juin 1991.

La Fête du Sport (C. BOISSEAU)

Une circulaire du 6 août 1990 émanant du Directeur Régional de la Jeunesse et Sports fixe cette manifestation aux 25 et 26 mai 1991.

Un long débat s'instaure sur l'intérêt d'une telle organisation.

C. Boisseau rappelle que le Comité Directeur de la Ligue souhaite que cette manifestation soit dissociée du festival régional.

J. Ravier évoquera le problème au Bureau Directeur du 8 octobre 1990.

La Journée nationale des Cadres

C. Boisseau rappelle que la date retenue est celle des 2 et 3 mars 1991,

L'intérêt d'une telle organisation est contesté après l'échec de la saison 1989/1990.

Cette décision émanant de la F.F.B.B., il nous appartient d'organiser dans chaque département cette journée réservée aux cadres du Basket.

Le programme est laissé à l'initiative de chaque département.

Possibilité de demander des cadres à la Commission Technique Régionale.

C. Boisseau précise pour les départements qui le souhaiteraient qu'il est possible d'obtenir la participation d'un entraîneur national en se manifestant très racidement.

Plan de formation des cadres de la Ligue (C. BOISSEAU)

J. Ravier rappelle qu'à la réunion plénière du 21 mai, il avait été demandé aux C.T. départementaux de préparer un plan d'action chiffré pour la réunion plénière de septembre.

Seule la C.T. du 36 propose un plan d'action trimestriel.

C. Boisseau donne les grandes lignes de la soirée de formation "des formateurs" qui aura lieu le 28 septembre à Salbris.

Des soirées de formation continue seront organisées dans les départements pour les titulaires de la carte d'entraîneur.

Les départements intéressés doivent en faire la demande à la Commission Technique.

Les Actions de masse

Critérium du Jeune Basketteur

Après un long débat, les participants se prononcent pour l'organisation de cette manifestation.

Les participants proposent le 8 juin 1991 à Blois. Le Comité Directeur devra entériner cette date.

Adidadresse (en remplacement du 3 - 2 - 1... Shoot) Nous attendons le texte définitif.

Soirées d'information "Nouvelles règles"

J. Ravier rappelle que ces soirées animées en

liaison avec la C.R.A.M.C. seront organisées dans les 6 départements.

Les C.T. départementales devront se rapprocher des C.D.A.M.C. pour fixer les dates.

Questions diverses

 Les listings des brevets d'Etat sont remis à chaque département.

Les Présidents de C.T. départementales devront les actualiser et les transmettre à la C.T. régionale.

 Frais de déplacement des Espoirs pour les stages régionaux.

En accord avec le Trésorier, il est décidé d'attribuer un forfait calculé comme suit :

• 1 à 4 stagiaires par département = 1 voiture

 distance calculée du lieu du stage au siège du Comité départemental

 indemnité kilométrique fixée par le Comité Directeur.

 Le 37 présente un projet d'organisation du Tournoi des Espoirs le 1^{et} novembre à Tours.

 C. Boisseau rappelle que les tests des 11 ans doivent être passés avant la fin novembre. (Nés entre le 1º juillet 1979 et le 1º octobre 1980).

Clôture de la réunion

J. Ravier clôture cette réunion en espérant que chacun ait pu s'exprimer mais en regrettant qu'à certains moments les débats furent difficiles à canaliser.

Date de la prochaine réunion plénière le lundi 28 janvier 1991, à 19 heures, à Salbris.

J. Ravier propose le règlement intérieur du C.E.R.H.N., celui-ci est adopté à l'unanimité.

J. Ravier insiste sur le travail à fournir par certains départements notamment pour trouver des responsables dans les différents secteurs d'activités.

Il fait un bref compte rendu de la réunion qu'il a eue avec les trois cadres techniques, le 4 octobre 1990 à Orléans.

Pour le Festival régional des Jeunes, la date du 2 juin est proposée à l'organisateur, Comité de l'Indre. R. Bouquin confirmera rapidement la date en fonction des disponibilités des installations sur Châteauroux. Il souhaite que les deux premiers organisateurs (18 et 28) se déplacent avec le Président de la Commission Technique pour une réunion d'organisation : une date sera fixée prochainement par R. Bouquin.

C.R.A.M.C.

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 1990 A SAINT-SULPICE

Présents :

18: Langlois, Despinoy H.

28 : Ribault, Couvert

36 : Alaphilippe, Oros

37 : Varey M., Hénault Ph., Sestillange

41 : Ledys, Renard

45 : Cayre, Vogel.

C.R.A.M.C.: Marche, Boue, Mallet, Beaujouan, Guillard, Chebson.

Invités: M. Compagnon, M. Hénault A.

Excusé: M. Ravier.

L Marche ouvre la séance en remerciant M. Jean Compagnon d'être parmi nous, pour nous présenter les nouvelles règles, suite à la réunion FIBA de Nice. Elle remercie également M. A. Hénault ainsi que tous les représentants des départements et souhaite un bon déroulement de cette première réunion de la saison 90/91.

Composition de la C.R.A.M.C.

Présidente

: L. Marche

Secrétaire

Réserves - Réclamations : J. Boue

Trésorier Adjointe G. Mallet C. Chebson

Marqueurs-Chonom.

M. Beaujouan

Statut arbitrage

: J. Boue

Répartiteur Adjoint : L. Marche : P. Guillard

Bilan du stage d'ouverture de la saison

 53 stagiaires présents sur 70 convoqués (arbitres et marqueurs-chronométreurs).

- 15 cadres
- -1 technicien
- Bilan très satisfaisant tant sur le nombre des participants que sur le sérieux des stagiaires. Nous avons pu constater qu'en général, les arbitres ainsi que les marqueurs n'étaient pas venus pour une remise en forme mais chercher l'information, et que chacun se prépare maintenant pour ce stage afin de donner le maximum.
- Constat est fait que l'encadrement est trop nombreux pour ces deux journées (ne nous en plaignons pas) et c'est à nous pour les années à venir de revoir la répartition de l'encadrement dans les différents stages que nous organisons dans la saison.
- Remerciements à tout l'encadrement du travail fourni durant ces deux jours.
- Les résultats des tests physiques et Q.C.M. parviendront aux C.D.A.M.C. avec le compte rendu de cette réunion.

Compte rendu de la réunion des Présidents de C.R.A.M.C.

La parole est donnée à A. Hénault, le répartiteur de zone, qui nous fait part des difficultés rencontrées pour désigner les arbitres de la NM3 et NM4 : nombre d'arbitres trop important dans ces catégories.

Priorité pour officier sur ces rencontres :

- Les arbitres de haut niveau non désignés
- Les stagiaires nationaux
- Les candidats éliminés au 3º niveau.

A noter que le fait de passer et réussir l'examen fédéral n'oblige pas systématiquement un classement dans ces catégories,

- Le bilan d'activité C.F.A.M.C. 89/90 ainsi que le compte rendu de la réunion plénière du 16 juin 1990 est donné aux C.D.A.M.C.
- Rencontres Espoirs : pas d'indemnité de nuit (inchangé) si retour avant 24 heures. Match en semaine, pas plus de 100 km par arbitre.

 Arbitre absent, le collègue doit en informer le répartiteur concerné.

 Retour des désignations au répartiteur et non à la Fédération.

Désignations sur les rencontres Minimes Championnat de France

La C.R.A.M.C. souhaitait déléguer aux
 C.D.A.M.C. les désignations de ce championnat.

 Intervention de M. Compagnon qui rappelle que le souhait de la C.F.A.M.C. est que deux arbitres du championnat de France officient sur ces rencontres et qu'elles soient désignées par la C.R.A.M.C.

 Les désignations seront donc effectuées par la C.R.A.M.C.

 2 personnes seront désignées par les C.D.A.M.C. pour les tables de marque.

Désignations Coupe de France

Coupe de France Masculine et Féminine

du 1" au 1/28" : Présidents C.R.A.M.C. → C.D.A.M.C. du 1/64° au 1/16° : Répartiteur de zone

du 1/8 à la finale : Répartiteur national

- Trophée Benjamins

Désignations par C.D.A.M.C. sur avis de la Commission Sportive.

du 1/8º à la finale : Répartiteur national.

Championnat Minimes

Poules A - R : Présidents de C.R.A.M.C.

du 1/8° à la finale Répartiteur national. - Coupe Avenir Masculin et Féminin

des 1" au 1/32" : Présidents C.R.A.M.C. → C.D.A.M.C. du 1/8* à la finale : Répartiteur national

- Coupe Avenir Mascilin et Féminin

des 1" au 1/32" : Présidents C.R.A.M.C. → C.D.A.M.C.

1/16* : Répartiteur de zone

du 1/8º à la finale : Répartiteur national

Rappel des désignations sur matches amicaux, tournois haut niveau ou internationaux

Les marqueurs-chronométreurs officiant sur le haut niveau doivent être obligatoirement fédéraux. Ceux-ci seront observés par le commissaire de table qui pourra donner une appréciation.

Marqueurs régionaux

- Beaucoup trop de marqueurs sortent avec ce
- Les départements devront en proposer au prorata du nombre d'équipes évoluant dans leur département en Championnat de France.
- Ensuite un nombre sera déterminé pour ces phases à pourvoir et une sélection sera faite.

Pour les examens

- Le travail doit se faire à partir du code de jeu (nouveau)
- Plus de fascicule Questions-Réponses C.F.A.M.C.
- 1 fascicule canadien doit être produit (500 questions)

Stages de niveau

- Retard dans l'envoi des résultats dû au fait d'un problème administratif C.F.A.M.C.
- Les candidats qui sortiront groupe A du 3° niveau seront maintenant incorporés directement au haut niveau :

NM 2 pour les garcons

NF 1A pour les filles

Il est rappelé que le stage de zone sert de sélection pour le 1* niveau de Poitiers et que les C.D.A.M. doivent apporter une attention particulière à la sélection dans leur département :

20 ans minimum

27 ans maximum (avec possibilité d'exception)

Dates probables des stages : 1" niveau A

30/31 mars, 1/2 avril

1" niveau B

26/27/28/29 avril

2º niveau

9/10/11/12 mai

3º niveau

18/19/20/21 mai

très certainement à Reims

Stages d'observateur :

pour le H.N. avoir officié en NM2 pour la zone avoir officié en NM3

Arbitres licenciés dans un autre département que son domicile

Sans réponse pour le moment,

Compte rendu de la réunion de zone à Lyon

Organisation d'un regroupement des arbitres de la zone les 22 et 23 décembre

 Lyonnais accueille la Bourgogne Le Centre accueille l'Auvergne

Pour le Centre, la C.R.A.M.C. accueillera l'Auvergne très certainement à Salbris au C.R.J.S.

Ouverture du stage : 15 h 30 le 22 Clôture du stage : 12 h 00 le 23

- Le Président C.R.A.M.C. effectue un sondage auprès des arbitres.
- Communiquer les réponses au répartiteur de zone pour convocation
 - Participation: 100 F.

Observations

 Stage les 18 et 19 mai en Bourgogne ; support ; finale d'excellence zone masculine.

- Participants:

observations titulaires pour recyclage candidats à proposer par les régions avoir officié en NM 2 ou 4 Candidature pour le 1° mars 1991.

A noter que tous les arbitres sont observables.

Résultats stages nationaux saison 89/90

1" niveau

37 : Bares S. termine groupe A 37: Laplace F. termine groupe A

36: Cortes M. 2º niveau

37: Madec T. termine groupe A 45 : Vogel T. termine groupe C (éliminé) 37 : Blachier C. 1 année report

termine groupe B

3 niveau

45 : Chebson C. termine groupe A haut niveau 45 : Boue J. termine groupe A haut niveau

Candidatures aux examens

- Régional : le 9 mars dans le 41
- Candidats régionaux :
 - 18 Laleu à retirer (lettre à C.D.A.M.C.)
 - 28 Augustin M., Pineau J.
 - Ballestrière, Niney Sabbat
 - 41 Helas
 - 45 Cap, Lefranc, Lemelin, Leroy, Cocos Tillot à retirer Raimbault départ voir avec C.D.A.M.C. Ferelloc la C.D.A.M.C. doit aviser l'intéressé

pour suite à donner quant à son choix.

- Fédéral et interrégional : les 23 et 24 février à Châteauroux:
 - 1 rencontre à Châteauroux
 - 1 rencontre à Bourges
 - Candidats inter
 - 37 Bares S., Berthelot, Grazon
 - 41 Collin
 - 45 Favraud, Jousset V.
 - Candidate fédéraux
 - 37 Laplace, Madec
 - 45 Vogel
 - Candidats marqueurs-chronométreurs fédéraux
 - 18 Mile Berton
 - 28 M. Couvert
 - 36 Mlle Blotière D.
 - 37 M. Guimier
 - 45 Mile Dépée M.-A.

Stage sélectif obligatoire pour tous ces candidats les 4 et 5 janvier 1991,

- Candidats arbitres
- 9 pour 8 places, niveau fédéral et inter
- Candidate marqueure
- 5 pour 2 places, niveau fédéral

Candidatures stages niveau

1" niveau :

A -45 Ferelloc L. (attendre C.D.A.M.C.)

B -45 Lefranc S.

2º niveau :

37 Laplace, Bares

36 Cortes

37 Blachier Ch.

3º niveau :

37 Madec

Désignation des arbitres

36 Bouquin : arrêt

Clairfayt A.-C.: arrêt

Laleu: à laisser sur liste RM2 + observation

- J. Clerc : à contacter pour courrier année disponibilité
- 45 Jousset J.: en attente réponse C.D.A.M.C.

Trophée Benjamins

 On ne peut désigner sur ce championnat. Le responsable de la Commission Sportive informera des rencontres importantes à couvrir.

- Pour tous les championnats jeunes, la C.R.A.M.C. recommande aux C.D.A.M.C. d'apporter beaucoup d'attention à ces désignations.

Désignations tables de haut niveau

Echange Tours - Le Mans

- Désignations effectuées depuis le début de la saison

1 rencontre à Angers nous a été proposée (NM2)

- La répartition des matches pour l'ensemble de la région a été revue. Le 18 ira dans le 45 (Saran).

Statistiques sur le contrôle des feuilles

- Championnat de France, statistiques effectuées sur le 37
- Les marqueurs devront inscrire leur nom devant leur signature au recto de la feuille
- Contrôle des feuilles régionales : RM1 RF1 + candidats
- Décision prise par Nicole Thomas : rien reçu à ce jour.

Trésorerle

- -Rappeler aux arbitres RM1 RM2 RF1 et Championnat de France qu'ils doivent faire parvenir un RIB à G. Mallet afin qu'ils soient remboursés
- Procédure de remboursement inchangée, Si plus de trois semaines ; seulement indemnité de match.
 - Utiliser le barème échéancier régional.
 - —Rappel des indemnités :

 - 90 F le match 60 F le match, désignation Benjamins
 - 1,60 F du km

Statut arbitrage

-- Le contrôle a priori sera avalisé au prochain Comité Directeur avant envoi aux clubs pénalisables

 Photocopie de la licence sera demandée à tous les officiels par l'intermédiaire des C.D.A.M.C. et ceci avant la phase retour

-Le niveau hiérarchique des équipes pour un même club doit être respecté.

Renouvellement des cartes

- Celles-ci sont remises à chaque C.D.A.M.C.
- 28 Refaire la carte de Huart
- 37 Dequirot : arrêt

Honorariet

Une demande en cours. M. Gaudichon Henri, 45
 Un dossier à envoyer au 18.

Questions diverses

- Remise annuaire régional aux C.D.A.M.C.
- Remise liasse désignations aux C.D.A.M.C.
- Il est demandé aux C.D.A.M.C. de prendre contact avec les Commissions Techniques départementales pour reprise des réunions dans les départements.
- Formation arbitres U.N.S.S. par une personne dans les départements.

Les C.D.A.M.C. ne peuvent dégager une personne pour assurer la formation en semaine. Proposition de venir aux cours de formation du soir organisés dans chaque département.

Pas de question de la part des C.D.A.M.C.

- Après une pose, la parole est donnée à M. J.
 Compagnon pour son exposé sur les nouvelles règles.
- Quelques précisions sont apportées suite à la réunion FIBA à Nice.
- A noter que l'information faite lors de notre stage à Salbris est bonne et que quelques précisions seront apportées par l'intermédiaire des C.D.A.M.C.
- L. Marche laisse la parole à M. Compagnon pour la clôture du stage.

Celui-ci indique qu'il n'y a pas de clôture mais que c'est l'ouverture d'une nouvelle saison. Statut arbitrage : les clubs pénalisés par le contrôle a priori seront avertis par courrier recommandé.

- Marqueurs-chronométreurs. Examen régional,

Un trop grand nombre de marqueurs est formé alors que nos besoins sont limités. Nous faisons une étude sur nos besoins en Championnat de France par département (seul le Championnat de France utilise des officiels de table). Pour la Région une douzaine de marqueurs maximum, devraient être formés par an. Le Statut de l'arbitrage devra être revu au niveau régional car nous avons surtout besoin d'arbitres.

- La C.R.A.M.C. dans le cadre des rapprochements et de l'homogénéité de l'arbitrage dans la zone Centre organise un stage d'arbitres les 22 et 23 décembre à Salbris, avec la Ligue d'Auvergne.
- Un échange avec les pays de Loire pour les marqueurs-chronométreurs fonctionne depuis le débit de la saison avec Le Mans NM1 A. Il nous a été proposé aussi un match en NM2 à Angers.
- Modification du règlement sportif, un document corrigé est remis au secrétaire général.
- Mile Chebson, membre de la C.R.A.M.C. a été désignée pour participer aux travaux de la Commission de Discipline.
- Caisse de péréquation : Joué B.C. RM1 n'a pas réglé le premier tiers. Une lettre recommandée avec A.R. sera adressée au club.

		CONTRÔL	E A PRIORI		
	GROUPEMENTS SPORTIFS	OUPEMENTS SPORTIFS CATÉGORIES			TIONS
		100000000000000000000000000000000000000		SPORTIVES	FINANCIÈRES
18	CHER				
	ASPTT Bourges	RF 2	— 1 officiel	4 pts	PLx8
	US Saint-Florent	RF2	— 1 officiel	100 TO CO.	PL x 16
	BC Germinois	RM3	— 1 officiel	— 4 pts	PLx8
28	EURE-ET-LOIR	1	- I Olikitoi	4 pis	PLAG
	RAS				
36	INDRE				
	US La Châtre	RF 2	- 1 officiel	- 4 pts	PLx8
37	INDRE-ET-LOIRE	,,,,	1 onloid	1, p.5	12.0
	SC Langeais	RF 2	- 2 officiels	4 pts	PLx8
	CES Tours	RF 2	- 2 officiels	4 pts	PL x 8
	Tours BC	RF1	Rien reçu	4 pts	PLx8
	Tours BC	RM 3	Rien reçu	4 pts	PLx8
41	LOIR-ET-CHER	330,411	, montage		
	R.A.S.				
45	LOIRET				
	A. Neuville-aux-Bois	RM 3	- 1 officiel	- 4 pts	PLx8
	CMPJM Ingré	RF 2	- 1 officiel	4 pts	PLx8
	0.50	6537		10.510	1.50.5
	Soit: 9 clubs				
	10 équipes				

REUNION U.N.S.S. DU 14 SEPTEMBRE 1990

Le Secrétaire général commente les différents points qui ont été évoqués lors de cette réunion.

Une réponse sera donnée à la lettre de M. Messager, délégué régional avec les points suivants

- Arbitrage : chaque Comité doit mettre à la disposition du service U.N,S.S. de son département un cadre pour former des arbitres,
- La liste des élèves du C.E.R.H.N. sera communiquée.
 - 3) Les cadres techniques responsables des

C.E.R.H.N. donneront rapidement leurs souhaits pour la participation à la Coupe de France des sections sportives de haut niveau.

RÉUNION DE ZONE DU 16 SEPTEMBRE 1990

Nous attendons le compte rendu qui doit être établi par la Ligue du Lyonnais.

Suite au courrier de la Ligue d'Auvergne, nous procédons à l'inversion des manifestations entre cette Ligue et celle de Bourgogne pour les 4/5 janvier et 28 février et 1* mars 1991.

QUESTIONS DIVERSES

- P. Sambroni fait part de la démission de son Président de Commission Technique et signale que P. Joyeux assure la responsabilité de cette Commission en attendant un nouveau Président.
- C. Lévêque présente un dossier qui sera transmis à la D.R.J.S. pour obtenir une subvention suite aux changements des règles de l'arbitrage.

Il fait un bref compte rendu de la réunion des Secrétaires généraux. Nous devons attendre le compte rendu du dernier Bureau de la Fédération ainsi que le compte rendu du prochain Comité Directeur pour confirmer les réponses aux questions posées par notre Lique.

Il informe qu'un document édité par l'U.A.P. résume bien les couvertures offertes par la licence assurance. Il signale qu'il a remis au secrétariat un document traitant de certains sujets juridiques concemant la Ligue, les Comités et les Associations. Chaque Comité devrait recevoir ce document. Pour le changement de Région en Ligue, les démarches seront programmées avant la fin de l'année.

J. Ravier propose pour l'accompagnement des sélections une définition du rôle du délégué de la Ligue du Centre. Ce projet est adopté à l'unanimité. Une discussion s'engage pour savoir qui s'occupe du déplacement de la sélection. Il est décidé que le ou les cadres techniques étudieront le déplacement et se feront assister par le Secrétariat administratif de la Ligue pour commander le moyen de transport (car, S.N.C.F.).

Le Bureau de la Ligue adresse toutes ses félicitations à Jacques Boue de la C.R.A.M.C. ainsi qu'à son épouse pour la naissance de leur fils Térence.

ACCOMPAGNEMENT DES SÉLECTIONS RÔLE DU DÉLÉGUÉ DE LA LIGUE DU CENTRE

Le délégué de la Ligue est le représentant du Président et nommé par celui-ci.

Avant le départ de la délégation, il doit se mettre en rapport avec le secrétariat de la Ligue pour prendre connaissance du dossier afférent au déplacement.

Il est chargé de veiller au bon comportement des membres composant la délégation,

Il assiste aux cérémonies officielles organisées par la Ligue d'accueil,

En accord avec les entraîneurs, il peut exclure de la délégation un(e) joueur(se) qui aurait un comportement déplacé, sur ou en dehors du terrain.

Il ne peut en aucun cas s'immiscer dans le secteur technique (ex : managérat).

Il peut prendre des décisions sur des points non spécifiés dans ce règlement.

Il rend compte du déplacement, si possible sous forme écrite, au Secrétariat administratif de la Ligue (résultats, ambiance...).

La C.R.A.M.C. communique

MODIFICATIONS AU REGLEMENT DE JEU

1 - Option supprimée

2 - Tracé du terrain et table de marque

2.1 Zone de banc :

- ne peuvent s'y trouver que l'entraîneur, son adjoint, 3 personnes et les 5 remplaçants.
- une seule personne a la possibilité de rester debout dans la ZONE de BANC (entraîneur ou entraîneur adjoint).
- le remplaçant a le droit de quitter la zone de banc pendant la rencontre pour s'échauffer (dernière SA zone de banc ou derrière la ligne de fond s'il y a assez de place).

2.2 Changement de joueur :

- le remplaçant doit toujours passer par la table de marque, même sur un temps mort.
- le remplaçant change de statut (joueur) lorsque l'arbitre l'invite à pénétrer sur le terrain.
- ne plus avertir l'entraîneur adverse lorsque le remplacement du tireur LF est demandé.
 - s'il y a 6 joueurs sur le terrain. FT entraîneur.

2.3 Demande de temps mort :

- seul cas où l'entraîneur ou son adjoint peuvent sortir de leur zone de banc.
- lors du temps mort, les joueurs peuvent s'asseoir sur le banc, donc pénétrer dans la zone de
- 50 sec. après un temps mort accordé, le chronométreur avertit le marqueur et ce dernier fait retentir son signal.

2.4 Table de marque et points administratifs

- doivent se trouver assis derrière celle-ci le marqueur, le chronométreur, l'opérateur des 30 sec. et éventuellement la personne s'occupant des points.
 - taille du ballon : entre 0,749 m et 0,780 m.
 - poids du ballon ; entre 567 g et 650 g.
- présentation : doit se dérouler 6 mn avant le début de la rencontre.
- appareil des 30 sec. : il doit être couplé avec le chronomètre de jeu.
- licence : inscrire seulement les 3 derniers numéros et le type de licence. Si la licence est manquante, le joueur doit signer dans la case numérotation,
- annulation : lorsqu'une réparation s'annule, il faut indiquer la lettre C après la mn (ex. : 14°).
- panier à 3 points : on entoure désormais le score (ex. : 15 00).
- début de la 2º mi-temps ; le trait après le score reporté ne doit plus être tiré.
- mi-temps : après les scores de fin de mi-temps, les petites croix n'existent plus.
- entraîneur ; si l'entraîneur adjoint a le brevet d'Etat et pas l'entraîneur, l'adjoint sera inscrit dans la case entraîneur et inversement.
- formalités de fin de rencontre : les deux capitaines doivent, dans le vestiaire des arbitres, signer la feuille de marque directement sous le score afin de l'avaliser.

2.5 Equipement du joueur :

s'il a un tee-shirt sous son maillot, celui-ci devra obligatoirement être de la même couleur. Idem pour le cuissard vis-à-vis du short,

3 - Situations par rapport au jeu

3.1 Action de tir :

- à l'arrôt
-) mouvement de bras continu
- vers le panier
- en mouvement) (plus aucune notion d'appuis)

3.2 Antenne dans le champ visuel :

 elle est strictement interdite et doit être sanctionnée d'une faute personnelle.

3.3 Remise en jeu du ballon :

- remise en jeu de la ligne de touche : l'arbitre actif doit remettre le ballon au joueur effectuant la remise en jeu dans tous les cas.
- violation : le joueur ayant le ballon pour la remise en jeu a le droit de faire un pas à droite ou à gauche, mais pas plus.

3.4 Situations spéciales :

dans le cas de fautes sifflées approximativement en même temps, elles devront toutes être réparées (utilisation de la règle de la balance), et par ordre chronologique.

3.5 Avantage déloyal :

si un joueur prend un avantage sur un adversaire en sortant du torrain, celui-ci sera sanctionné d'une faute technique.

3.6 Entre-deux :

- il existe une exception à la règle du retour en zone ; si un joueur prend son appel en zone avant, prend le ballon en l'air sur une frappe d'un coéquipier sauteur, et qu'il retombe en zone arrière = action légale.

3.7 Sortie volontaire :

- en cas de sortie du ballon à l'extérieur du terrain, le ballon sera toujours remis à l'adversaire de celui l'ayant touché en dernier (même si le ballon est envoyé volontairement sur l'adversaire => surtout sur "trappe").

3.8 Intervention sur le ballon :

- après un rebond sur l'anneau et lorsqu'il est vivant, s'il pénètre dans le panier => 2 points accordés.

- obligation du joueur fautif de lever la main si l'arbitre l'y invite.

4 - Erreur rectifiable

Possibilité de rectifier une erreur jusqu'au ballon vivant suivant la remise en marche du chronomètre de jeu après celle-ci. Les cas concernés sont :

- manquer d'accorder un LF mérité
- accorder un LF immérité
- permettre à un joueur non bénéficiaire de tenter un LF
 - tenter un LF dans le mauvais panier

erreur rectifiable

accorder ou annuler des points par erreur.

Cette règle est applicable tout au long de la rencontre, sauf si le signal de fin de mi-temps, de prolongation ou de rencontre retentit.

Exemples:

mommons ballon ballon ballon

ballon

5 - Joueur blessé Mode opératoire :

- arrêt par l'arbitre (geste n° 5)
- demander au joueur de reprendre le jeu
- il reprend le jeu (délai approximatif 15 sec.) : OK
- · il ne le reprend pes :
- inviter le soigneur ou l'entraîneur à entrer sur le terrain
 - le joueur doit sortir et être remplacé
 - il sort dans un délai approximatif 1 mn : OK
- il reste sur le terrain : un temps mort est imputé à son équipe (si plus de temps mort, FT entraîneur), sauf s'il n'y a plus de remplaçants.

6 - Lancer franc (position des joueurs) 6.1 Tireurs :

aucune modification, hormis violation si feinte de

6.2 Rebondeurs :

 6 maximum aux emplacements réservés à cet effet. Ils peuvent pénétrer dans le couloir de LF dès que le ballon a quitté les mains du tireur,

- ils doivent se trouver au moins à 1 m du couloir des LF, et ne peuvent y pénétrer que lorsque le ballon a touché l'anneau (idem tireur).

6.4 Si le ballon est mort après le dernier tir de

- personne ne peut rester dans la zone située entre la ligne de LF et le prolongement de la ligne de LF.

7 - Bagarre (article 86)

- si des remplaçants d'une équipe pénètrent sur le terrain lors d'une bagarre, ils seront disqualifiés, et leur entraîneur sera sanctionné d'une faute technique. Seule cette demière entraînera une réparation (2 LF + possession).

- Exemple : A6 et A12 pénètrent sur le terrain à la 12* mn.

A6 = 7 11 12° D D A12 = 4 12° D D D Entraîneur

- l'entraîneur doit pénétrer sur le terrain pour séparer les joueurs qui se battent. Qu'il réussisse ou non, il aura fait son devoir. S'il pénètre pour faire autre chose que les séparer, il sera disqualifié, de même que s'il reste assis sur son banc sans rien faire.

Ce document établi par la C.R.A.M.C. ne remplace en rien le CODE DE JEU, mais précise simplement quelques points particuliers.

CLASSEMENTS OFFICIELS AU 31 OCTOBRE 1990

	RF	TITRE				2	Joué BC Tours EC	10	5 5	5	0	
		Pts	J	C		50	\$155555550 mayor	8	10.75	3	2	12
4	CJM Bourges	50000	5	G 5	P	4		7	5	2	3	
ា	Saint-Pierre	10			0		JA Chartres	7	5	2	3	
•		10	5	5	0		A. Neuville	7	5	2	3	
3	Orléans	9	5	4	1		ES Nogent-le-Roi	7	5	2	3	
4	1001000	8	5	3	2		CES Tours	7	5	2	3	1
	Dreux	8	5	3	2		CJF Les Aubrais	7	5	2	3	
6	South Politic	7	5	2	3		AL Saint-Ouen	7	5	2	3	3
	CJF Les Aubrais	7	5	2	3		USM Olivet (*)	7	5	3	2	-
	USM Saran	7	5	2	3	12	Saint-Avertin Sp.	5	5	0	5	
	AS COC Contres	7	5	2	3		ozani i monani opi				•	
10	St-Jean-de-Braye	6	5	1	4		DM 4 A/	CCESSIO				-
10	La Berrichonne	6	5	1	4		HM I AC	CESSIO	N			7
40			9.50	1777-000				08-7	7753			
12	Blois	5	5	0	5		074049-009	Pts	J	G	P	
	28.0					1	Orléans	8	4	4	0	
	RF1 AC	CCESSIO	N			2	Tours EC	7	4	3	1	11
							CES Tours	7	5	2	3	12
		Pts	J	G	P	4	AC Amboise	6	4	2	2	53
11	Saint-Pierre	8	4	4	0		A. Neuville	6	4	2	2	
2	Orléans	7	4	3	1		ES Nogent-le-Roi	6	4	2	2	
3	Saint-Denis	6	4	2	2		AL Saint-Ouen	6	4	2		
	AS COC Contres	6	4	2				171			2	
					2		USM Olivet (*)	6	4	3	1	
	All, de Dreux	6	4	2	2	9		5	4	1	3	
6	Tours BC	5	3	2	1	10	Saint-Avertin	5	5	0	5	
7	Blois	5	5	0	5							
8	CJF Les Aubrais	4	3	1	2		RA	12 A				
	St-Jean-de-Braye	4	3	1	2							
	Manage Committee of the							Pts	J	G	P	
						1	La Berrichonne	9	5	4	1	Se
	RI	F2A				2	CS Bourges	8	4	4	o	les
								100				ma
		-		•	_	3		8	5	3	2	néo
2	E . O. I.	Pts	J	G	P		PTT Châteauroux	8	5	3	2	
1	Ent. Châteauroux	9	5	4	1	5	La Ville-aux-Dames	7	4	3	1	24.
	Saint-Florent	9	5	4	1	6	CJF Les Aubrais	7	5	2	3	
	USM Montargis	9	5	4	1	7	PL La Fuye	6	4	2	2	COL
4	AL La Source	8	4	4	0		Orléans	6	4	2	2	et l
5	Orléans	7	5	2	3	9	US Le Poinçonnet	6	5	1	4	"SI
6	Saint-Avertin	6	4	2	2	10	CSM Sully	5	4	1	3	nur
7	CS Bourges	6	5	1	4	11	AL La Source	5	5	ò	5	
8	ASPTT Châteauroux	6	5	2	3	111		-	5	U	3	
9	La Châtre	5	4	1	3		Chécy : Forfait généra	1				
3				100								l'in
22	Le Poinçonnet	5	4	1	3		RN	42B				mu
11	ASPTT Bourges	4	4	0	4							IIIO
								Pts	J	G	P	l'ai
		RF 2 B				1	AS Salbris	10	5	5	0	
						2	Ballan BC	9	5	4	1	cha
		Pts	J	G	P		AS Montlouis	9	5	4	1	SUPERIOR .
1	Barjouville	10	5	5	0		PLL Tours	9	5	4	1	Ber
2	CJF Les Aubrais	9	5	4	1		USM Saran	9	5	4	i	une
	Saint-Sulpice	9	5	4	i			7.0				
4			5			6		8	5	3	2	
*	RS Saint-Cyr	8		3	2	1	ADA Blois	7	5	2	3	
	AS Fondettes	8	5	3	2	3250	St-Jean-de-Braye	7	5	2	3	2
	CES Tours	8	5	3	2	9		6	5	1	4	C
7		7	5	2	3		ES Ormes	6	5	1	4	
	AS Salbris	7	5	2	3	11	OC Châteaudun	5	5	0	5	
	USM Olivet (*)	7	5	2	3	25.51	CMPJM Ingré	5	5	o	5	
10		6	5	1	4		one on many		•	•	-	
11	Joué BC	5	5	o	5		DN	13 A				
	OC Châteaudun	5	5	0	5		HW	JA				
	OO Onatoauuun	3	9	U	5			0.28	52	1000	03	U.S
	0.1						Valentina de la compressión	Pts	J	G	P	
	Saint-Denis-les-Ponts	: Forfait g	enéral			1	Ent. Châteauroux	10	5	5	0	
	* Forfait					2	Alerte Saint-Jean	9	5	4	1	
	(*) 1 pénalité						CJM Bourges	9	5	4	1	
NO	TA, — Ces classements	s ne prenn	nent oa	s en c	etamo	4		8	5	3	2	
les	pénalités sportives po	our infrac	tion a	u cont	rôle e	24.0	Grappe Chavignol	8	5	3	2	
nnin	ri du statut de l'arbitrage	0	a	- 50111	oio a		USM Montargis	8	5		2	
		TITRE						11.00		3	2	A.S
prior		HILBER					US La Châtre	8	5	3	2	
prio	rim I					100			100			
μω	rim i		91	3	79238	8		7	5	2	3	
1	Orléans	Pts 10	J 5	G	P 0	8		7 6 6	5 5	2 1 1	3 4 4	

	OMILOW HIRIS		3		4
12	BC Saint-Germain	5	5	0	5
	RA	43B			
		Pts	J	G	P
1	A. Neuville	9	5	4	1
	Sainte-Maure	9	5	4	1
3	Tours BC	8	5	3	2
	Ab. de Gien	8	5	3	2
	AS Aschères	8	5	3	2
	USM Olivet (*)	8	5	4	1
7	ES Nogent-le-Roi	7	5	2	3
	Vineuil SOB	7	5	2	3
	AS COC Contres	7	5	2	3
	BC St-Denis-les-Ponts	7	5	2	3
11	Nogent BC	6	5	1	4
12	USM Saran (**)	2	5	0	5
	(*) 1 pénalité				6366
	(**) 2 pénalités				

CMP.IM Ingré

Information Fédérale

NUMÉROS DE LICENCE

Nous vous informons que lors de la réunion des Secrétaires généraux, ces derniers ont demandé que les SIX numéros des licences figurent sur les feuilles de marque, et ce afin de pouvoir procéder aux vérifications nécessaires.

Il y a donc lieu de rectifier les articles 16.6, 20.2, 24.2 et 24.3 du règlement sportif des championnats et coupes de France (sauf Nationale Masculine 1A et 1B) et l'article 32.2 du règlement sportif particulier 1A/1B par "SIX derniers numéros..." au lieu de "trois demiers numéros..."

Rappels

I - La marge de gauche doit selon les cas recevoir l'information complémentaire, la lettre M pour les mutations, la lettre S pour les joueurs surclassés, etc.

 II - Les numéros de licence de l'entraîneur et de l'aide-entraîneur doivent figurer obligatoirement sur chaque feuille de marque.

III - Les jeunes des catégories Minimes et Benjamins (garçons et filles) ne peuvent participer qu'à une seule rencontre par journée de championnat.

Annuaire des Correspondants

PRENEZ NOTE

Deux nouveaux changements :

U.S.M. OLIVET
PHILIS Pascale
165, rue du Pressoir-Tonneau
45160 Olivet
Tél.: Alain GILBERT 38 45 83 33
Salle du Beauvoir 38 63 40 64

A.S. CHAINGY MIARD Isabelle 4, rue du Baron - Entrée E - Appt 437 45000 Orléans Tél. 38 81 78 38

Les championnats régionaux jeunes

LA COMPOSITION DES POULES Championnat Cadets (20 équipes)

Poule A

A.C. Amboise A.S. Fondettes Joué B.C. U.S. Saint-Pierre A.D.A. Blois A.S.P.T.T. Orléans

Poule B

C.J.M. Bourges C.A.J.O. Vierzon La Berrichonne Ent. Châteauroux Am. Neuville Orléans Basket

Poule C

U.S. Vierzon S.C.L. Barjouville O.C. Châteaudun Sp. Azur Chartres All. de Dreux U.S.C.F. Les Montils A.L. Saint-Ouen U.S.M. Olivet

Championnat Minimes Masculins (13 équipes)

Poule A

U.S. Le Poinconnet Joué B.C. U.S. Saint-Pierre Tours B.C. A.S. C.O.C. Contres S.M.S. Romorantin

Poule B

C.J.M. Bourges C.A.J.O. Vierzon A.J.A. Chartres La Berrichonne Entente Châteauroux P.L.B.R. Tours A.D.A. Blois

Orléans Cedex 1.

Championnat Benjamins (7 équipes)

C.J.M. Bourges A.J.A. Chartres Joué B.C. U.S. Saint-Pierre A.D.A. Blois Am. Neuville Orléans Basket

Championnat Cadettes (13 équipes)

Poule A

A.J.A. Chartres Joué B.C. A.S. C.O.C. Contres C.M.P.J.M. Ingré Orléans Basket A.B.C. Saint-Jean-de-Braye

Poule B

C.J.M. Bourges S.C.L. Barjouville All. de Dreux A.S.P.T.T. Châteauroux Entente Châteauroux A.D.A. Blois U.S.M. Saran

Championnat Minimes Féminines (6 équipes)

A.J.A. Chartres Sp. Azur Chartres Entente Châteauroux Tours B.C. A.S. Montlouis A.G. Savigny

Championnat Benjamines (3 équipes)

C.J.M. Bourges La Berrichonne U.S.M. Saran

CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

TOURNOIS INTERRÉGIONS

1" TOURNOI

Dans le Lyonnais (Lyon) les 2 et 3 novembre 30. Regroupement à Salbris le 1/11/90, à 18 neures. Délégué de la Ligue : C. LEVEQUE.

2 TOURNOI

En Bourgogne (Dijon) les 4 et 5 janvier 91, Regroupement à Salbris le 3/01/91, à 10 heures.

Délégué de la Ligue : M. BOTTON.

3 TOURNOI

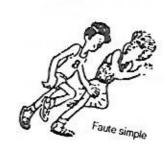
En Auvergne (Vichy) les 28 février et 1^e mars 91 Regroupement à Salbris le 26/02/91, à 14 heures.

Délégué de la Ligue : G. JOUENNE.

4º TOURNO!

Dans le Centre (Salbris) les 29/30 avril et 1° mai 91
Regroupement à Salbris le 27/04/90, à 10 heures.

Délégué de la Ligue : J. RAVIER



BULLETIN D'ABONNEMENT A BASKET CENTRE MAGAZINE

NOM:		Prénom :
Adresse :	***************************************	

☐ Renouvellement d'abonnement	☐ Premier abonnement	

Joindre le règlement sous forme d'un chèque de 100 F à adresser directement au siège de la Ligue du Centre de Basket-Ball, B.P. 14, 45015

COMITÉ DU CHER

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

du mardi 9 octobre 1990

Présents: MM. Subires, Cacard, Posé, Clairfayt, Langlois, Masse, Palisse, Loubry, Sarron.

Mme Clairfayt, Martin, Limousin, Palisse, Chollet, Despinoy.

Miles Mathonat, Laurent, Berton.

Excusés: MM. Denis, Jacquet.

Assiste : Etienne Boucault.

Le Président ouvre la séance à 20 h 30.

François Subires tient à remercier le C.J.M. Bourges par l'intermédiaire de son Président, pour le geste sportif et la délicate attention vis-à-vis des clube du département par l'onvoi d'invitations aux matches de Nationales

Le Président et Guy Langlois ont eu confirmation par Liliane Marché que tout arbitre qui a interrompu l'arbitrage doit repasser l'examen.

Après discussion avec les membres du Comité, il est décidé qu'au niveau des championnats départementaux :

 les Cadets(tes) de 72 ne peuvent jouer qu'en Seniors

 les Bonjamins(nes) surclassés ne peuvent jouer qu'en Cadets(tes).

Sur les compétitions départementales et sauf avis de la Fédération mettre les 6 chiffres du numéro de licence sur les feuilles de marque.

Le Président donne la parole aux Commissions.

SPORTIVE FÉMININE MILE LAURENT

Cadettes: U.S.F. est engagée en championnat. Minimes: U.S.V. n'est pas engagée en championnat.

SPORTIVE MASCULINE

MIle BERTON

Les championnats se déroulent normalement sans problème.

Coupe du Cher Seniors masculins

Tour préliminaire 10/11 novembre 1990 Groises - CAJO 2 C.J.M.B. 1 - Saint-Germain

U.S.F. - Chavignol U.S.V. - C.J.M.B. 2

C.S.B. 2 - A.S.P.T.T.

Exempts : C.S.B. 1, CAJO 1, S.C.S.A.

COMMISSION DES ARBITRES

M. LANGLOIS

M. Langlois donne le compte rendu de la réunion du 21 septembre avec les Présidents des C.D.A.M.C.

La C.D.A.M. du Cher envisage de faire venir Pierre Guillard pour donner des précisions sur le code de jeu.

Tournoi interdépartemental à Tours : MM. Leleu et Pacyna ont été sollicités.

Formation arbitres, marqueurs-chronométreurs, début le lundi 22 octobre : Jack Denis s'occupera de la formation des arbitres. Huguette Despinoy, des marqueurs-chronométreurs. Eric Masse interviendra pour la technique de jeu sur le terrain. Tous les clubs ont été informés par leur secrétaire.

COMMISSION DES LICENCES

M. J.-P. POSÉ

Beaucoup de travail au niveau de l'enregistrement des licences, 117 créations ont été enregistrées à ce jour

Neuvy n'a toujours pas fait de demande de liconces, un courrier va lui être adressé.

COMMISSION DE DISCIPLINE

MIle MATHONAT

Dossler nº 3

Proposition de la Commission : 2 mois dont 1 mois ferme 1 mois avec sursis. Le Comité Directeur adopte cette proposition. La suspension est effective du 14/9 au 13/10 inclus.

COMMISSION TECHNIQUE

M. Cacard donne le compte rendu du Bureau régional du 8 octobre 1990.

Statut de l'arbitrage, équipes pénalisées : A.S.P.T.T. Bourges et B.C. Saint-Germain-du-Puy (4 pts), U.S.F. (6 pts).

PERFECTIONNEMENT:

Des séances de perfectionnement auront lieu les lundis au gymnase Jacques-Cœur, de 19 h 30 à 21 heures. Ces séances basées sur un travail par atelier pour les fondamentaux individuels sont ouvertes à tous jusqu'à Minimes.

Garçons: 8/10, 5/11, 3/12, 7/01, 4/02, 18/03, 08/04

Filles: 22/10, 19/11, 17/12, 21/01, 18/02, 18/03, 22/04.

CLASSE A HORAIRE AMÉNAGÉ :

Les classes à horaire aménagé de Saint-Florent et de Saint-Doulchard continueront à fonctionner cette année.

FORMATION DES CADRES

Soirées à thème : Séances de recyclage ou de complément de formation pour les animateurs M1, M2, entraîneurs :

26/11 : Tir

10/12 : Dribble

14/01 : Passe 11/02 : Appuis

11/03 : Défense Hà H

08/04 : Zone.

Sulvi dans les clubs: La Commission souhaite continuer la politique mise en place les années précédentes de visites régulières dans les clubs par les conseillers afin de poursuivre la formation des cadres en situation.

DIVERS

Eric Masse dans le cadre de la coopération U.N.S.S. - Comité va reprendre en main la promotion des différents stagiaires arbitres d'Avord et du C.J.M. Bourges,

Eric Masse demande que le courrier du C.S. Bourges soit adressé au Secrétaire du club François Vilain.

Léon Pelisse demande si une démarche a été faite pour le répondeur : il faut faire une étude de budget.

Changement de correspondant à Châteaumeillant : M. Virmeux est remplacé par Mme Bidault Evelyne, Le Maury, 36400 Neret. Tél. 54 31 41 70.

COMITÉ D'INDRE-ET-LOIRE

COMITÉ DIRECTEUR N°

du mardi 2 octobre 1990

Présents : Président Tersac. Mile Varennes, Mme Thomas.

MM. Astié, Balestrière, Boutet, Estoup, Ferand, Hamon, Jouenne, Le Corre, Léquipé, Montes, Poitevin,

Excusés : MM. Duchartre, Mariau.

Assiste : M. le Président d'honneur Marie.

En ouvrant la séance M. le Président Tersac expose les raisons qui l'ont conduit à demander l'avis de chacun sur le "oui" ou "non" de l'organisation du tournoi mondial. Il résulte de cette consultation que la majorité d'entre nous a donné une réponse négative, en raison des risques d'un déficit important. En effet :

Outre nos frais connus déjà très importants, il restait des inconnues côté F.I.B.A. (délégués, arbitres), il fallait également prendre en charge en totalité le séjour de l'équipe de France.

Par contre les membres du Comité restent favorables à l'examen d'une manifestation moins importante : finales des jeunes par exemple.

ARBITRES M. VAREY

Arrêt regretté de 7 officiels : BINETEAU Eric (C.E.S.T.)

- LANDRE Daniel (C.E.S.T.)
- BONGARS Pierre (B.B.C.)
- DEQUIROT Sophie (E.S.V.D.)
- TIRTAINE Sabine (R.S.S.C.)
- MARTIN Hélène (R.B.C.)
- MARIE Jean-Noël (E.S.B.Y.)

Sans nouvelle de M. Hernandez : deux désignations en régional, deux absences. Un courrier lui est adressé.

Courrier recommandé, adressé au club de Ballan qui doit à la C.D.A.M.C. 450 F depuis mai 1988, Affaire à suivre.

Désignations :

Gros problèmes. Le week-end du 29 et 30 septembre, nous n'avons pas réussi à désigner des officiels sur toutes les rencontres du championnat régional.

En activité :

- 5 arbitres fédéraux
- 5 arbitres régionaux
- 7 arbitres interrégionaux
- 3 stagiaires régionaux

Au total 20 arbitres: 18 disponibles. Sur ces 18, 16 ont été désignés par la C.F.A.M.C. et la C.R.A.M.C. Reste 2 arbitres pour diriger 5 rencontres de RM3 et RF2... Nous sommes obligés de faire doubler les chevronnés et désigner des jeunes départementaux avec des risques... La saison s'annonce difficile.

STAGE DÉPARTEMENTAL **DES 13 ET 14 OCTOBRE 1990**

66 officiels inscrits - 41 arbitres - 17 marqueurschronométreurs - 8 encadrements.

38 personnes n'ont pas encore répondu. Nous avons envoyé une lettre de rappel aux arbitres et aux clubs intéressés.

LICENCES J. FERAND

Informe des demandes de renseignements de la mairie de Loches désirant le calendrier officiel pour faciliter l'attribution des créneaux horaires aux deux clubs locaux.

Regrette que bien souvent des décisions ou informations fédérales soient directement transmises aux clubs sans que le Comité soit informé.

LICENCES "T" T. BALESTRIERE

Fait état du manque de réponse aux différents courriers adressés à plusieurs Commissions Fédérales, pour obtenir une information ou précision en vue des avis à émettre à l'encontre de certaines demandes.

SPORTIVE

M. ASTIE

1 - Les éguipes

Satisfaction du nombre croissant des équipes Seniors inscrites : 60 Masculins (il faut ajouter Villeperdue et une deuxième équipe de Nazelles), contre 49 l'année dernière ; et 36 Féminines, contre 28 l'année dernière.

Malheureusement, depuis, Ligueil a déclaré forfait général. Il n'y a donc plus de Basket à Ligueil.

Nous tenons à vous rappeler que des joueurs(ses) sans limites d'âge peuvent former une équipe loisir. Que les clubs en parlent au sein de leur association | Nous attendons les engagements i II y a actuellement 4 équipes engagées.

2 - Point noir : LOCHES

Deux clubs dans la même ville, utilisant la même salle, et la mairie leur donnant les même horaires tant pour l'entraînement que pour les matches.

3 - Rappel:

Les feuilles de marque doivent arriver au Comité dans les 48 heures.

Les numéros de licence doivent être inscrits en entier, ainsi que le numéro de licence de l'entraîneur.

4 - 15 octobre :

Les Seniors 1" division joueront à 15 h 30 (arbitrage pratique suite au stage départemental).

MINI-BASKET N. POITEVIN

Maintenant que le calendrier est terminé nous pouvons faire un bilan comparatif à l'heure actuelle par rapport à la saison dernière :

- En Poussins :

1989-1990 ; 39 équipes engagées 1990-1991 : 40 équipes engagées

- En Poussines :

1989-1990 : 36 équipes engagées 1990-1991 : 40 équipes engagées

Soit 80 équipes engagées pour la saison 1990-1991. On remarque donc une augmentation non négligeable par rapport à l'année précédente, tout en sachant que les âges étaient gelés.

Répartition des catégories Poussins(es) et Mini-Poussins(es):

- Equipes engagées en Tournois nº 1 : 64
- Equipes engagées en Tournois nº 2 : 16 Les clubs désirant engager des équipes en Mini-Poussins(es), Tournoi nº 2, année 1981-82 peuvent le faire maintenant, demier délai le 14 octobre 1990.

Coupe départementale :

Des formulaires avec le règlement ont été remis à tous les clubs.

Rappel des dates du 1" tour :

En Poussins: le 10 novembre 1990 En Poussines : le 17 novembre 1990

Tirage au sort le mardi 16 octobre, à 18 h 30, au siège du Comité. Les engagements sont à remettre à la Commission Mini-Basket, dernier délai le lundi 15 octobre 1990, à 13 heures.

Rappel des règlements : 4 x 5 tout décompte comme le championnat. Pas de match nul. Prolongation 3 minutes.

CORPORATIVE

C. DUCHARTRE

Les différentes coupes commenceront vers le 20 octobre 1990. Certains clubs n'ont pas encore fourni le règlement de leur affiliation.

La première réunion de la Commission Corporative aura lieu le mercredi 10 octobre, à 18 h 45, au siège du Comité, où vont être débattus les engagements du

Comme les années précédentes, les désignations des arbitres seront effectuées par la C.D.A.M.C.

TECHNIQUE B. ESTOUP

La Commission s'est réunie les 10 septembre et 10 octobre pour élaborer son plan d'action de la saison.

Réunion plénière de la Commission Technique Régionale du 24 septembre : participation de MM. Belen, Mace, Malécot, Mariau et Estoup.

Formation:

- Plan d'action

Notre Commission a tenu sa première réunion de l'exercice le lundi 10 septembre. L'un des principaux points débattus par les participants a porté sur la définition d'axes de travail — au bénéfice des clubs, en premier, faut-il le rappeler — pour la saison à venir, par référence à ce qui a été fait auperavant.

1 - La conduite d'actions de formation décentralisées est apparue comme un impératif de premier ordre : il faut relancer cette formule dont ceux qui l'avaient pratiquée en 1988-89 en avaient reconnu l'intérêt ; mais l'opinion de la Commission est que cette action ne peut être menée qu'avec le concours d'un cadre technique dont la disponibilité soit suffisante (au moins un mi-temps) pour assurer les déplacements voulus dans des horaires convenant aux associations.

Donc dès maintenant, faites-nous savoir si vous êtes intéressés par de telles interventions en nous précisant les jours et heures où les programmer,

2 - Le perfectionnement des entraîneurs de Benjamins est à reprendre également (d'autant que cela répond à une directive fédérale) autant que possible sur la base de deux séances de travail par mois.

A notre Commission de s'organiser pour le faire, au besoin sous la forme de regroupements géographiques en privilégiant les associations qui y manifesteront leur ferme intérêt.

Afin de nous aider dans cette tâche faites-nous parvenir la liste de ceux ou celles qui entraînent des équipes de cette catégorie d'âge et les effectifs de jeunes joueurs et joueuses que vous pourrez mettre à disposition pour les séances de travail.

3 - Enfin notre Commission a convenu de reconduire les stages d'animateurs (en deux sessions, en principe, complétées par des demi-journées de perfectionnement). Pour répondre à une observation qui nous avait été faite, nous essaierons de vous informer plus tôt et plus largement du lancement de ces actions.

Ce qui précède n'est ni exhaustif, ni définitivement arrêté; on peut faire d'autres choses, selon vos besoins et vos desiderata : prenez contact avec notre Commission (le plus vite sera le mieux) pour les lui faire connaître.

Et bonne saison à toutes et tous.

— Actions "filières Jeunes"; Benjamin(e)s (élargie aux Minimes et Cadets 1" année). Rappel du point 2; on demande à nouveau, avec insistance, que les associations nous adressent rapidement les renseignements demandés; jours, heures, lieux des entraînements de leurs jeunes avec le nom des entraîneurs. (Ceci est nécessaire pour qu'un plan d'interventions puisse démarrer). A ce jour, seules les associations de Nazelles-Négron, Saint-Avertin, La Riche et Montlouis se sont manifestées.

 Brevets d'Etat 1" degré : viennent d'être reçus, à la dernière session d'examen MM. Gauthier (J.B.C.), Madec (U.S.S.P.) et Robert (P.L.L.). Félicitations à tous trois. Notre commission serait heureuse qu'ils concourent au moins pour catte saison, à nos activités. (Ex. : prise en main de sélections pour le prochain Festival régional Jeunes).

4 - Compétitions jounes: Tournoi régional des Benjamin(e)s né(e)s en 1977. Pour cette compétition, qui aura lieu le jeudi 1" novembre 1990, l'organisation en revient à notre Comité. Un projet de dossier est remis comme document de travail. Certaines propositions matérielles (accueil, repas, récompenses) restent à mettre au point, avec le concours des responsables du Comité concernés (plus toutes les autres bonnes volontés qui seront les bienvenues). Réunion de travail prévue le lundi 15 octobre, à 20 h 15.

5 - Divers: Evolution des talents, test dit "des 11 ans": à faire avant le 10 décembre dans les associations, résultats à adresser au Comité. On trouvera en pièces jointes le canevas technique et la fiche de résultats (également dans le nº 60 de Basket Centre). Cette action concerne les jeunes nés du 01/07/79 au 01/10/80.

Prochaine réunion de la Commission Technique : le lundi 12 novembre 90.

MANIFESTATIONS SPORTIVES

J. VARENNES

Les membres du Comité ne souhaitent pas reprendre au compte du Comité l'organisation du Tournoi Mondial Féminin. Personnellement j'aimerais que nous nous orientions vers une manifestation de jeunes : les 1/4 et 1/2 finales du Championnat de France, par exemplo.

PROPAGANDE

J. MONTES

La Commission de Propagande a pris contact avec M. Pipereau, Président du Tours Basket Club, au sujet de la proposition de partenariat avec les clubs du département pour des actions communes de promotion du Basket dans les cantons.

Le projet est en route, tous les clubs intéressés peuvent prendre contact directement avec le T.B.C. au 47 64 02 37. Nous suivrons cette expérience de près.

La Commission de Propagande étudie le rapport de M. Joguet sur la diminution des licenciés en Indre-et-Loire,

La Commission se tient à disposition des clubs pour toutes questions de propagande, contacter :

> M. José MONTES 36, cité Rochambeau 37500 CHINON Tél. 47 93 13 86

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

COMMUNIQUÉ

Le Comité départemental a retenu la candidature de Chinon pour organiser l'Assemblée Générale 91, le vendredi 24 mai 1991.

A noter une modification de l'adresse du correspondant de Nazelles-Négron :

> Mme PERALO 143, avenue Léonard-de-Vinci 37400 AMBOISE

			à la F From	F.B.				
Nom :L	1.1	1	1.	1	1	1	1	1
Prénom : L	1 1	1	_1_	1	1	1	1	j
Sexe : Masculi	n - Fémi	nin						
Né le : LL Jour	_1	Mo		l	An			
Adresse ; L	ш	1	1	1		1	1	-1
\Box	11	1	1	1	1	1	1	_1
ш	ы.	1	1	1	1	1	1	1
Association :	ш		1	L	1	1	1	ı
ш	ш	1	1	1	1	1	1	1
Comité : L		1	1	1	1	1	1	1
Région : L	L	1	1	1	1	1	L	1
RÉSULTATS D	U TEST							
Passéle: └_ Ji à:└─┴─┴	our		Mois			Ап		1
		Perk			W 18	Poin	100	7
1 - Taille								
2 - Passe								
3 - Course								
4 - Adresse								
* Panier	- 1							
* Temps		Sec.	1	 /10				
TOTAL								



JOUEZ POUR GAGNER... MAIS AVEC FAIR PLAY!

Directeur de la publication Jean-Claude BOIS

Composition et impression

Imprimerie Jeanned'Arc45500 Gien

TEST D'EVALUATION DES 11 ANS - POUSSINS - POUSSINES

BARÈME

COURSE

COURSE NAVETTE

BUT

: courir le plus vite possible. EPREUVE : l'enfant accomplit 2 allers et retours.

soit 40 mètres. Il effecue son change-

ment de direction dans la zone en gris.

MATERIEL : surface plane tracée, 1 chronomètre,

1 décamètre.

: le chronomètre est déclenché au signal

et arrêté lorsque le buste franchit la verticale de la ligne d'arrivée.



6 + de 13 de 13 à 13 ²	,	F. + de 13 ⁸ de 13 ⁸ à 13 ⁴
The Control of the Co	4	de 13 à 13'
de 13 ¹ à 12 ⁷	3	de 13 à 129
de 12 ⁶ à 12 ¹	4	de 128 à 127
de 12 à 11 ⁶	5	de 12 ² à 11 ⁸
de 11 ⁵ à 11	6	de 11 ⁷ à 11 ³
de 10 ⁹ à 10 ⁵	7	de 11 2 à 108
de 10 4 à 99	8	de 10 7 à 102
- de 99	9	- de 10 ²

PASSE LONGUE

BUT

: lancer un ballon de mini-basket le plus

loin possible.

MESURE

EPREUVE : l'enfant est debout, ses pieds ne dépassent pas la ligne du point zéro. 11 exécute 3 passes le plus loin possible. Chaque passe doit être exécutée à deux mains à la hauteur de la cage thoracique

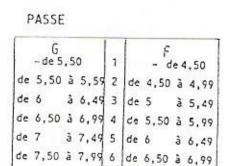
sans décoller les pieds du sol.

MATERIEL : surface plane tracée, 1 décamètre pour

le marquage.

MESURE

: le résultat retenu est la passe la plus longue parmi les 3 exécutées à 0,5m près inférieur. (exemple : lorsque le ballon a dépassé 10,5m. il est pris en considération 10,5 et non pas 11)



à 3,49 7

+ de 9,49

TEMPS

de 106 à 999

de 99⁸ à 93¹

de 79° à 73

de 72⁹ à 67

de 66⁹ à 61

- de 61"

de 93

de 86 9

+ de 106"

à 87

à 80

ADRESSE Garçons et Filles

3

5

6

7

8

de 8.50 à 9.49 8 de 7,50 à 8,49

de 7

+ de 8,49

PANIERS

2

3

de 4 à 5

de 6 à 7

de 9 à 10

de 11 à 13

+ de 13

8

ADRESSE

BUT

: tenter 10 tirs sur le panier A, courir vers le panier B, tenter 10 tirs sur

le panier B

EPREUVE

: le départ s'effectue du centre de la croix du panier A (au milieu de la zone réservée), l'enfant va vers un ballon, le ramasse, tire au panier de l'endroit ou il se trouve, revient poser un pied sur la croix, ramasse un autre ballon.... Il commence par la droite ou la gauche et le ballon qu'il veut, il doit simplement utiliser tous

les ballons. MATERIEL : surface plane tracée, 2 panneaux de mini-basket, 20 ballons de mini-basket

1 chronomètre.

MESURE

: sont pris en compte le nombre de paniers réussis (sur 20) et le temps (au 1/10 de seconde) pris du signal du départ à la fin du 20ème tir. (le chrono s'arrête lorsque le ballon rentre dans le panier ou lorsqu'il est visible qu'il ne rentrera pas

TAILLE Garçons et Filles

			- de 132	1
de	133	à	1365	2
de	137	à	1405	3
de	141	à	144	4
de	145	à	148	5
de	149	à	152	6
de	153	à	156	7
de	157	à	160	8
de	161	à	163	9
			+ de 164	10

COMITÉ DU LOIRET

RÉUNION DU BUREAU DIRECTEUR

du vendredi 12 octobre 1990

Présents: Mme Perez, MM. Auger, Boitel, Boulmier, Bourdier, Cayre, Legros, Lévêque, Montbailly. Excusé: M. Poulin.

Assistent: Mme Szewczyk, M. Tremeau, M. Guillaumat (C.T.D.), M. Bretheau (Responsable administratif).

Le Président Marcel Boulmier ouvre la séance à 19 heures.

COURRIER FÉDÉRAL

Le Secrétaire général fait part des divers courriers reçus depuis notre dernier Comité Directeur du 14 septembre et précise le cas échéant les informations intéressant notre "Basket départemental".

 Procès-verbel du Bureau Fédéral du 27 juillet 1990 rappelant les additifs au statut de l'entraîneur et la réunion des secrétaires généraux des Régions.

- Lettre de la F.F.B.B. du 26 septembre 1990 précisant les jours et heures de permanence des Commission féférales.
- Lettre du 4 octobre 1990 précisant que toute commande à la Boutique fédérale devra être accompagnée du règlement correspondant.
- Lettre du 19 septembre 1990 concernant les inscriptions au calendrier international FIBA.
- Lettre du 5 octobre 1990 sur les réunions de zones.
- Lettre du 8 octobre 1990 confirmant la possibilité d'obtenir un surclassement avec la licence T pour les jeunes.
- Lettre du 5 octobre 1990 concernant la demande de surclassement de la joueuse Céline Szofer de l'U.S.M. Montargis et pour lequel le Comité transmettra son avis favorable à la Fédération.

COURRIER RÉGIONAL

 Diverses notifications régionales concernant des joueuses et joueurs ayant participé à des rencontres du Championnat régional sans être qualifiés.

Lettre concernant le Tournoi du 2 et 3 novembre 1990 à Lyon auquel participera l'équipe du C.E.R.H.N., dans laquelle évolue 2 garçons et 2 filles du Loiret.

- Lettre de l'U.N.S.S. qui, suite à une réunion mixte U.N.S.S. - F.F.B.B., sollicite auprès de la Ligue du Centre des cadres pour assurer sa formation de jeunes arbitres.
- Il est rappelé que lors de sa réunion de Comité Directeur du 10 septembre 1990 la Ligue du Centre a décidé de ne pas reconduire le Tournoi Mondial Féminin d'Orléans.
- Il est donné connaissance du tirage de la Coupe de l'Avenir à laquelle ne participent que sept clubs du Loiret (5 en Cadets et 2 en Cadettes).
- Il est signalé que la réunion plénière de la C.R.A.M.C. s'est tenue à Saint-Sulpice (41) et il est indiqué la composition du Bureau qui ne comprend que des licenciés issus du Loiret.
- Il est également noté que la réunion plénière de la Commission Technique régionale a eu lieu à Salbris, Le Festival régional des Jeunes a été fixé au 2 juin 91

dans l'Indre. Chacun a pu remarquer la multiplicité des compétitions ce qui implique pour notre département des astreintes financières assez lourdes à supporter.

 Lettre indiquant un projet de "Tours Basket Club Région Centre".

LE CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL

La situation de notre Conseiller Technique Départemental est en cours de régularisation, la convention devant être bientôt signée.

Le Président Marcel Boulmier participera à Orléans à une réunion ayant pour objet l'évaluation de l'action de notre Conseiller Technique Départemental.

Lecture est faite d'un courrier du Président de l'Indre qui apporte son soutien.

TOUR DES COMMISSIONS

TRÉSORERIE

- Il est indiqué que la subvention allouée au titre du F.N.D.S. se chiffre à 24,000 F pour 1990.
- Après examen des dossier et des motifs, le Bureau du Comité adopte l'apurement des reliquats de trésorerie des clubs suivants : La Ferté-Saint-Aubin, La Magdunoise, Châtillon-Coligny, Sandillon et Boigny-sur-Bionne.
- Le club de C.B.B. Saint-Jean-le-Blanc devra s'acquitter de l'amende infligéee en 89/90 pour infraction au quota d'arbitrage.
- L'appel pour le deuxième acompte des licences est en cours.
- Le Bureau donne un avis favorable pour l'acquisition de matériel informatique. MM. Lévêque et Montbailly sont chargés de négocier cet achat avec la Lique du Centre.
- Lettre du Conseil Général du Loiret qui sollicite la liste des joueuses et joueurs de notre département inscrits dans une section Sport-Etudes afin de mettre en place un système d'aide pour le transport de ces jounes sportifs.

C.D.A.M.C.

- Stage de formation d'arbitres ; le calendrier, en cours d'élaboration sera clos dans la semaine du 15 au 20 octobre 1990.
- Suite à un courrier du C.M.P.J.M. Ingré, il est rappelé qu'un jeune participant à l'école de formation d'arbitres en 2 ans, ne compte pour le quota qu'à partir de la deuxième année.
- Pierre Cayre précise le rôle et le fonctionnement de la sous-commission "Relations externes" dont le responsable est M, Jean-Claude Denis.
- Le Bureau adopte la proposition de la C.D.A.M.C. qui, à compter du 1^{er} novembre 1990, reprendra les désignations sur les matches de promotion avec priorité aux "petits clube" dont l'équipe fanion évolue dans cette catégorie. Suite à cettee

acceptation, M. Lévêque indique qu'il va maintenant pouvoir mettre en place son groupe de travail sur l'arbitrage.

— Match non joué en PFA: AAS Cléry - CMPJM Ingré. Attendu qu'il n'a pas été fait application de l'article 53, le Bureau décide: match perdu par pénalité pour les deux équipes.

TECHNIQUE ET JEUNES

- La Commission a de nouveau étudié son projet d'animation par secteurs pour lequel un coût de 17.304 F est prévu et pour lequel une participation régionale est sollicitée,
- La Commission signale qu'avec la multiplicité des épreuves et des actions, elle va à l'encontre d'énormes difficultés pour pouvoir tout réaliser avec le budget qui lui a été imparti.
- Le Tour du Loiret des clubs. Les deux premières réunions ont eu lieu à Gien et à Orléans et se sont déroulées dans un bon climat. La Commission regrette par contre l'absence de certains clubs et souhaite que le débat sur les nouvelles règles ne prenne pas trop d'importance par rapport aux autres sujets à traiter. La prochaine réunion se déroulera à Vésines le lundi 15 octobre.
- Christian Lévêque souhaite que pour la prochaine saison la Commission Technique départementale ait un plan d'action à présenter dès la réunion plénière de la Commission Technique régionale.

SPORTIVE

Seniors

- Un championnat "Détente" avec 6 équipes est créé en Seniors masculins.
- Le championnat "Loisirs Filles" comportera
 9 équipes.

Jeunes

— La Commission regrette l'arrêt du club de La Laurentia et signale que les clubs de Darvoy et Sermaises n'apparaissent plus qu'en Mini-Basket et Baby-Basket.

MINI-BASKET

Test des 11 ans

Passage dans les clubs jusqu'au 30 novembre 90. Détection Espoirs nés en 79 et 80

Travail en collaboration avec la Commission Technique, En décembre, regroupement de 20 à 25 enfants (filles et garçons). En janvier, février, mars, avril, une fois par mois, regrouper les 10 à 12 meilleurs éléments.

Responsable Poussins ; François Martin. Responsable Poussines ; Sophie Riglet, But ; Préparation du Festival des Jeunes.

Formation des Cadres

Samedi 17 novembre après-midi, Trois secteurs : Orléans, Gien, Montargis,

Jamborée Salbris 29/30 septembre

30 enfants ont participé au C.R.J.S. de Salbris au stage Mini-Basket qui s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Réunion avec le délégué U.S.E.P. : mardi 23 octobre, à 18 h 30, à la F.O.L.

Enquête

Sur l'encadrement Mini-Basket, Envoi dans les dubs fin octobre.

BABY-BASKET

La Commission accuse réception de la lettre de Malesherbes (demande de matériel).

La réunion régionale Baby-Basket est prévue le lundi 22 octobre, à 20 heures, à Orléans.

CORPORATIVE

 Cinq équipes sont engagées chez les Masculins. Trois équipes sont engagées chez les Féminines.

- Pour les Masculins il a été décidé de garder le Championnat corporatif et de conclure des matches amicaux avec les équipes de 1ª Série.

Pour les Féminines, même principe. De plus, trois petits tournois (un en fin de chaque trimestre) seront organisés

QUALIFICATIONS ET LICENCES

 M. Jean Tremeau signale qu'à ce jour il a enregistré 3.997 licences, dont 190 mutations, 15 étrangers et 841 créations.

Afin d'éviter tout litige, il demande que toutes les informations nécessaires soient bien complétées sur les documents. Il rappelle que le jour limite de dépôt des licences est le mardi afin de pouvoir traiter tous les dossiers pour envoi aux clubs pour le jeudi après-midi. M. Tremeau assure d'ailleurs une permanence au siège du Comité le mardi après-midi.

 Le Bureau décide également de faire payer les licences hors association.

Pour infraction aux dispositions des articles 15 et 16 des règlements sportifs (joueurs non qualifiés), le Bureau décide que A.A.S. Cléry est pénalisé pour les rencontres ci-après :

HM du 23/09/90

CJF Les Aubrais bat AAS Cléry par pénalité

- HM du 30/19/90

ES Ormes bat AAS Cléry par pénalité

HM du 07/10/90

AS Jouy bat AAS Cléry par pénalité

- PFA du 23/10/90

AS Saint-Benoît bat AAS Cléry par pénalité

- PFA du 30/10/90

Orléans Basket bat AAS Cléry par pénalité

QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau accuse réception de divers courriers :

Courrier de remerciements de l'U.S. Dampierre

Courrier de la J.S. Chécy (M. Alain Petit)

Courrier du C.D.O.S. traitant de la prise de fonctions de deux nouveaux inspecteurs Jeunesse et Sports dans le Loiret

Courrier du Conseil Général qui enregistre notre demande de subvention

 Lettre de remerciements des Familles Rivière et Doisneau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures.

Prochaine réunion de Comité Directeur : le vendredi 16 novembre 1990.

COUPES DÉPARTEMENTALES COUPE DU LOIRET 2º TOUR

JOURNÉE DU 3-4 NOVEMBRE 1990 MASCULINS 16 équipes qualifiées

CJF Les Aubrais (HM + 30) - A. Neuville (RM1): 75-91

Nº 2M

AS Chaingy (1SM + 10) - Orléans Basket (PM) : 51-89 Nº 3 M .

USM Olivet (RM3) bat USM Montargis (RM3) : forfait

Nº 4 M ASPTT (HM + 20) - ABC St-Jean-Braye (RM3): 103-69

Nº 5 M La Montjoie (PM + 10) - PBLA (HM) : 83-89 Nº 6 M

Ent. Beaune-Bois. (PM) - AM St-Denis-Hôtel (PM) : 58-57 Nº 7M

C. St-Aÿ (PM) - AE Vésines (PM) 41-67 Nº8M

CSC Briare (1SM + 40) - AL La Source (RM2): 94-132

FÉMININES 16 équipes qualifiées

AS Chaingy (PF + 10) - JS Chécy (HF) : 56-75 Nº 2F

C. St-Aÿ (PF + 30) - Orléans Basket (RF1) : 65-102

AS Trainou (PF + 30) - ABC St-Jean-Braye (RF1) : 62-77 Nº 4 F

PBLA (HF + 10) - CJF Les Aubrais (RF2) : 40-61

Ent. Beaune Bois. (PF) - USM Vitry (PF): 26-53

CO Chilleurs (PF + 10) - AE Vésines (HF) : 52-65

ASPTT (HF + 10) - USM Olivet (RF2) : 56-62

AS Cléry (PF + 10) - BC Beaugency (HF) : 52-65

COUPE DU LOIRET

Réservée aux équipes vainqueurs du 2º tour. Prochaine journée le 22-23 décembre 1990.

COUPE DU COMITÉ

Réservée aux équipes perdantes du 1* tour et 2ª tour.

Prochaine journée :

le 22-23 décembre pour les brassages

le 6-7 janvier pour les 1/8 garçons et 1/4 filles.

 ATTENTION. — Neuville (RM1), Olivet (RM3 et RF2) ayant une rencontre de championnat régional avancée au 3.4 novembre en raison de la qualification de leurs adversaires en Coupe de France, le 10-11 novembre, les rencontres 1M - 3M et 7F devront se dérouler le mercredi 31 octobre ou jeudi 1º novembre.

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS DU LOIRET COMMUNIQUE :

DÉCISION relative à l'informatisation de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE de la JEUNESSE et des SPORTS du LOIRET

Vu la loi Nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à tinformatique, aux fichiers et aux libertés.

Vu le décret N° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié par les décrets du 28 décembre 1978 et N° 79-421 du 30 mai 1979 et Nº 80-130 du 18 décembre 1980.

Vu l'avis de la COMMISSION NATIONALE de l'INFORMATIQUE et des LIBERTÉS en date du 21 mai

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER. - Il est créé à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Loiret (D.D.J.S. Loiret) un traitement d'informations nominatives dont l'objet est de :

· renseigner le public sur les activités pratiquées au sein de l'ensemble des associations sportives du département,

de faciliter le contact direct avec celles-ci,

· de gérer les aides financières du Fonds National pour le Développement du Sport.

Art. 2. — Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

· nom, adresse et téléphone du dirigeant responsable correspondant.

Art. 3. - Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont :

· public,

· associations sportives du Loiret,

ligues ou comités régionaux du Centre,

· préfecture et sous-préfectures du Loiret,

trésorerie générale du Loiret,

municipalités du Loiret.

personnel de la D.R.J.S. du Centre.

personnel de la D.D.J.S. du Loiret.

Art. 4. - Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi Nº 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès de la

DIRECTION DÉPARTEMENTALE de la JEUNESSE et des SPORTS du LOIRET "Le Coligny"

122, rue du Faubourg Bannier 45042 ORLÉANS Cedex

Art. 5. - Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Loiret est chargé de la présente décision qui sera publiée aux bulletins officiels périodiques :

du Comité Départemental Olympique et Sportif du

- De chacun des Comités Départementaux Sportifs du Loiret.

Le Directeur Départemental.

SAMEDI 17 NOVEMBRE FORMATION CADRES MINI-BASKET

* A tous les ENTRAINEURS responsables Mini-Basket

" A tous les INSTITUTEURS U.S.E.P.

* A tous les FUTURS ENTRAINEURS, ANIMATEURS d'école de Basket...

Secteur de Montargla

14 heures - 16 heures

Salle du Grans-Clos

Technicien: Patrick MARY

Déléguée Comité : Lydie SZEWCZYK

Sectour de Glen

14 heures - 16 heures à Châtillon-sur-Loire

Salle gymnase municipal (Rue de la République)

Technicien: Bruno CHATIRON Délégué Comité : Marcel BOULMIER

Sectour d'Orléans

14 heures - 16 heures à Ingré Salle Jean-Zay Technicien: Gilles GUILLAUMAT

Délégués Comité : M.-Chantal PEREZ François MARTIN

But:

Toucher le plus grand nombre possible d'entraîneurs Poussin(e)s Objectifs:

Les fondamentaux individuels du Mini-Basket. Les objectifs techniques à atteindre en fin de cycle Poussin.

Pédagogie de l'entraînement et organisation de séance Mini-Basket.

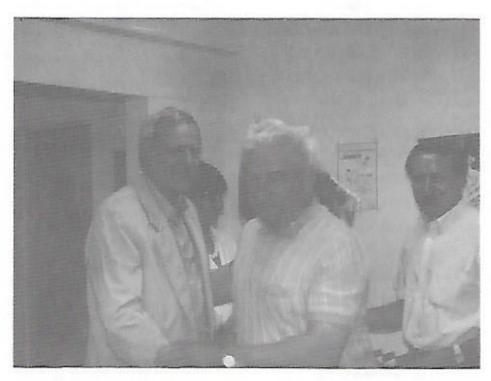
Nous comptons sur votre présence :

Faites bien diffuser cette circulaire auprès de toutes les personnes qui vous semblent susceptibles d'être concernées.

Marie-Chantal PEREZ.

Une récompense bien méritée

Jean CRAPOTTE, médaille d'argent de la F.F.B.B.



Jean Crapotte, Suzy Crapotte, André Aucante, Roger Rétif, Président du Comité départemental

Jean Crapette, né à Chinon en 1934, est révenu en Région Centre après un long périple en France et en Afrique du Nord

En 1945 le jeune Crapotte est à Marseille. Après avoir tâté du foot et du rugby à 13, son goût pour le sport se dirige vers le basket. Il pratiquera dans plusieurs clubs de la banlieue marseillaise avant de traverser la Méditernanée et de jouer à l'A.S.P.T.T. Rabat après avoir été avec son unité finaliste du championnat de France militaire Puis retour en métropole et cap sur la Normandie. Joueur à Ouistreham au temps des équipes fédérales, il devient arbitre et son écusson s'orne de trois étoiles.

Jean va travailler à la SAVIEM à Blainville où il fonde un club qui jouera en Excellence régionale.

Et c'est l'arrivée en Loir-et-Cher il y a bientôt 20 ans, en 1971.

Jean Crapotte prend en main l'A.S. Lamotte, moribonde, et le club va grandir et briller sous sa direction.

Dans notre sport comme dans les autres, les bonnes volontés ne sont pas si nombrouses qu'elles sont bien vite repérées, Jean Crapotte devient membre du Comité départemental de basket de Loir-et-Cher, puis trésorier général,

Les instances régionales lui ouvrent leurs portes et Jean préside la commission de mini-basket avant de gravir un dernier échelon : la Fédération Française de Basket-Ball lui confie la responsabilité de la Promotion et de la "Boutique".

Le club, le comité, la Région, la Fédération et son travail de représentant. Comment ne pas s'étonner que la santé de Jean Crapotte finisse par en pâtir ?

Heureusement au moment où nous écrivons et alors qu'il a été frappé il y a plus de deux ans on est content de voir que l'état de Jean s'améliore peu à peu grâce à son courage admirable.

Lors de la dernière réunion du comité de Loir-et-Cher André- Aucante, vice-président du comité, en présence de Roger Rétif, président du comité et sur sa demande, a remis à Jean Crapotte la médaille d'argent de la F.F.R.R.

Ce fut un intense moment d'émotion tant pour Jean que pour Suzy, sa charmante et courageuse épouse, et pour toute l'assistance.

Toutes nos félicitations et à bientôt espérons-le dans les salles de basket.

André AUCANTE.

STAGE BASKET-VACANCES

à Aubigny

Comme chaque été depuis plusieurs saisons (éjà, le Comité du Cher de Basket-Ball a organisé un stage Basket-Vacances au C.R.J.S. d'Aubigny. Du 2 au 6 juillet, ce sont ainsi vingt-deux enfants qui se sont perfectionnés tous les jours au Basket, au travers d'entraînements et de tournois. A remarquer la diversification des activités proposées puisque, hormis le Basket bien sûr, les jeunes ont pu pratiquer le tennis, le tennis de table, le badminton, le tir à l'arc, le rugby, le V.T.T. et la spéléologie.

Etant donné le succès enregistré, les organisateurs donnent déjà rendez-vous pour 1991 et remercient pour leur participation cette année : la D.D.J.S., le Golf de Bourges, les intervenants des disciplines citées plus haut et les deux « coaches », Gaëlle et Christophe.

